

Le massacre du site de la Tour Eiffel par des aménagements commerciaux

Lettre ouverte – 1er mars 2022

**Associations signataires : FNE Paris, SOS Paris,
Sites & Monuments, Les Amis du Champ-de-Mars, XVI^e Demain,
La Plateforme des associations parisiennes d'habitants**

Madame la Ministre de la Culture,
Madame la Ministre de la Transition écologique,
Madame la Maire de Paris,

Par un vote en Conseil de Paris du 8 février 2022 autorisant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) avec le projet Site Tour Eiffel, la mairie a pris une décision qui aura des conséquences catastrophiques, au-delà de la disparition de 950m² d'espaces boisés classés et de l'abattage de 21 arbres, dont certains sont plus vieux que la Tour Eiffel.

Elle s'apprête en effet à autoriser, sous la Tour Eiffel et de part et d'autre d'une zone déjà soustraite au public, la construction de bâtiments. Ceux-ci sont présentés comme des « bagageries » (en réalité des restaurants et des boutiques) ainsi que des bureaux pour la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (combinés à des espaces VIP). Il s'agit ainsi de privatiser et de commercialiser de nouveaux secteurs de l'un des plus beaux jardins publics de Paris, au sein du site classé du Champ-de-Mars (loi 1930).

Ce projet a pourtant été à la fois critiqué par l'Autorité Environnementale et rejeté par 90% des Parisiens lors de la concertation publique menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a recueilli plus de 6000 avis sur ce projet, qualifié par elle de « clivant ».

Les constructions prévues le seront au détriment des pelouses existantes, où il était possible depuis toujours de se promener librement et de profiter de vues exceptionnelles sous et sur le monument. Ces bâtiments vont dorénavant obstruer les perspectives du site, privant des millions de touristes et de Parisiens de l'émerveillement de découvrir la Tour Eiffel au détour d'une rue.

Bien que recouvertes d'une toiture engazonnée, ces constructions ne pourront faire oublier leur échelle, à savoir des longueurs de 25 à 35 m et des hauteurs de 4,5 m, sans compter les garde-corps, pour des bureaux et des « bagageries » truffant un site classé de béton.

Nous ne nous résignons pas à l'appropriation, à des fins commerciales, de l'un des plus beaux et emblématiques jardins de Paris ! Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une erreur majeure, symbole du détournement des espaces verts parisiens de leur fonction première. Aussi, nous demandons au ministère de la Culture, au ministère de la Transition Ecologique et à la mairie de Paris de prendre en compte le rejet massif de ce projet par le public, les élus concernés et les associations. Il faut défendre ce site classé, situé aux abords d'un monument historique emblématique.

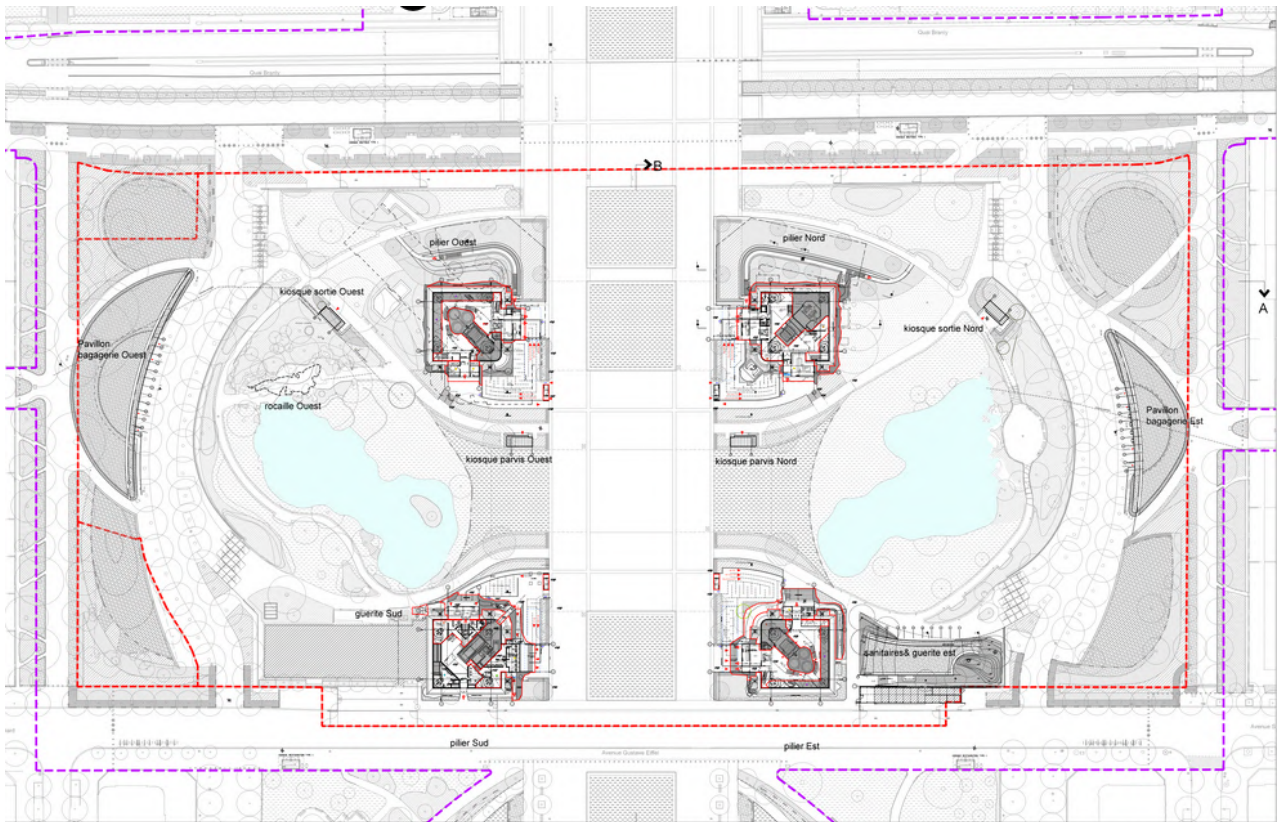
Nous demandons instamment la révision de ce projet en revenant sur l'autorisation de ces constructions prévues autour et sous la Tour Eiffel.

Lettre ouverte signée par les associations : FNE Paris, SOS Paris, Sites & Monuments, Les Amis du Champ-de-Mars, XVI^e Demain, La Plateforme des associations parisiennes d'habitants

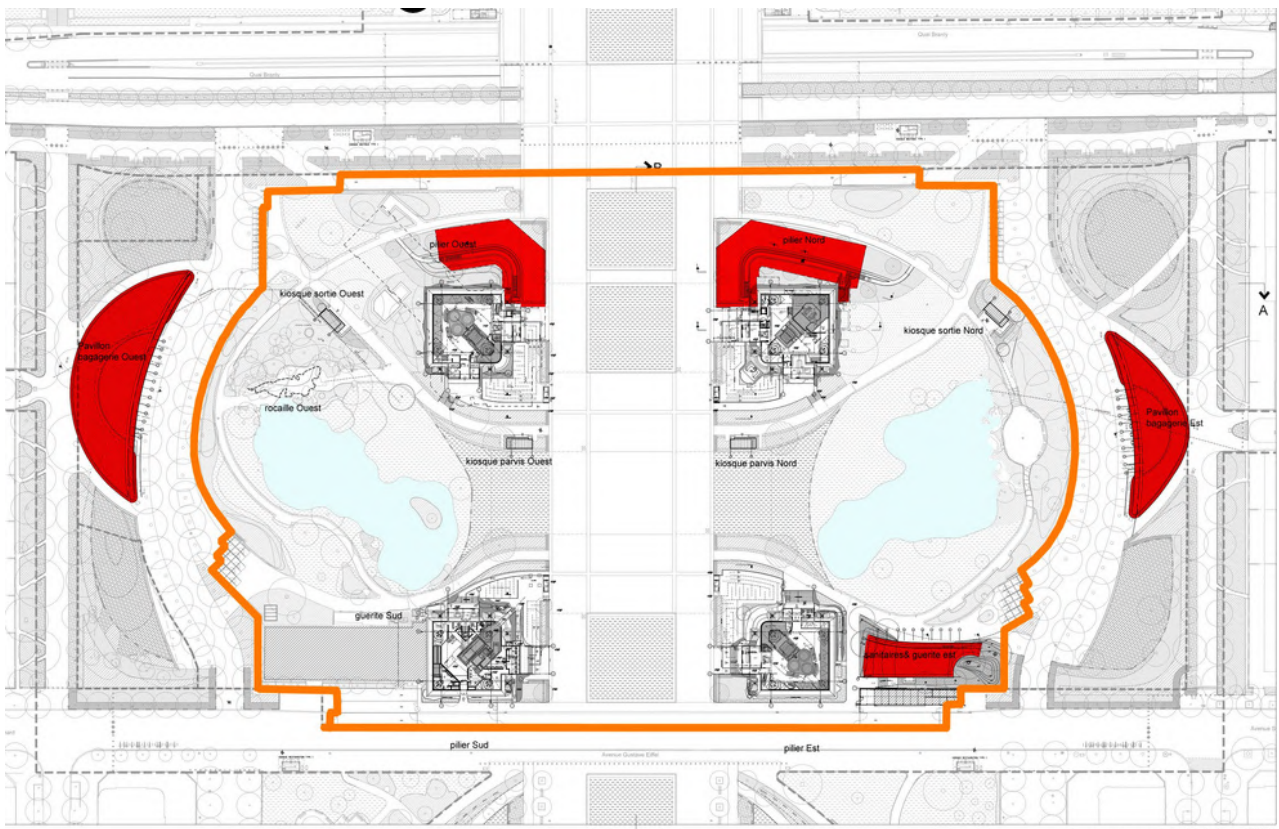
Images pages suivantes

Plan de masse

Parvis de la tour Eiffel, ses quatre piliers, les jardins anglo-chinois et les allées et jardins latéraux



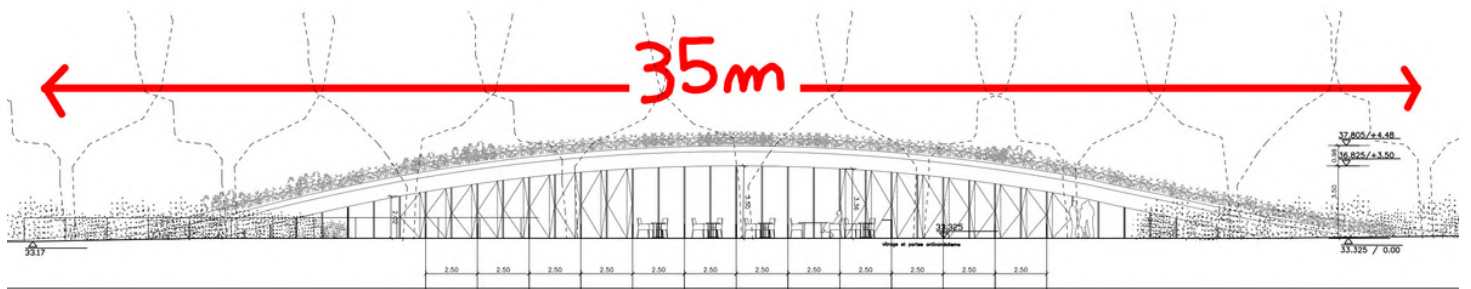
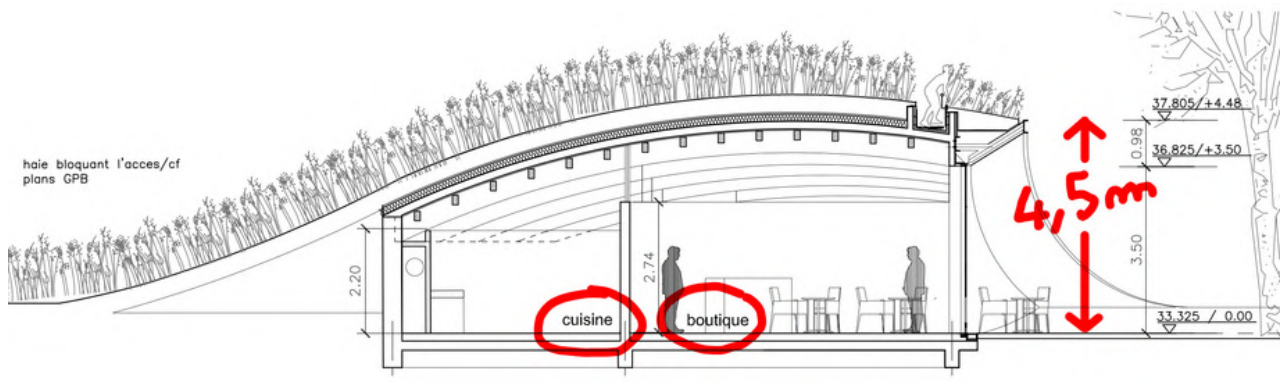
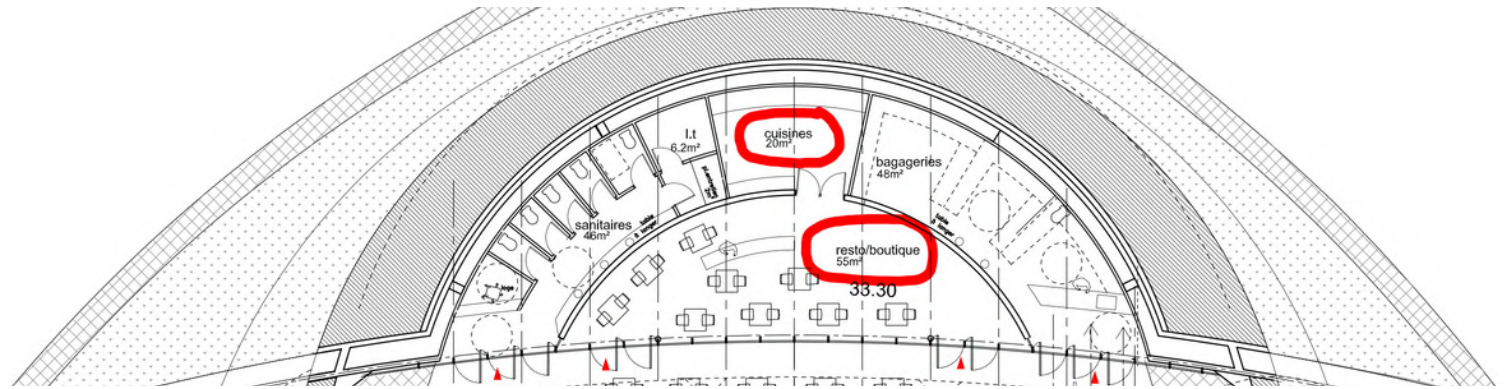
(plan Gustafson Porter + Bowman)



— Zone en accès restreint (mur d'enceinte depuis 2018)

■ 5 bâtiments à construire

Les deux « bagageries » sont en fait et avant tout des commerces, comme en attestent plans et visuels : deux restaurants et deux boutiques.



(plans Gustafson Porter + Bowman)

La « bagagerie » Est remplacerait toute cette pelouse.



Vue de l'existant (photo FNE Paris)



Vue de l'existant (photo FNE Paris)



Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)

La « bagagerie » Ouest remplacerait toute cette pelouse.



Vue de l'existant (photo FNE Paris)



Vue de l'existant (photo FNE Paris)



Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)

Ces « bagageries » font 4,50 mètres de haut, sans compter la végétation par-dessus. Elles vont obstruer les perspectives sur la Tour Eiffel.



Vue de l'existant (photo FNE Paris)



Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)



Vue de la pelouse actuelle (photo FNE Paris)



Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)

Deux bâtiments de bureaux s'approprient les vues les plus spectaculaires aux pieds de la tour



Vue d'une des pelouses devant être remplacée par des bureaux



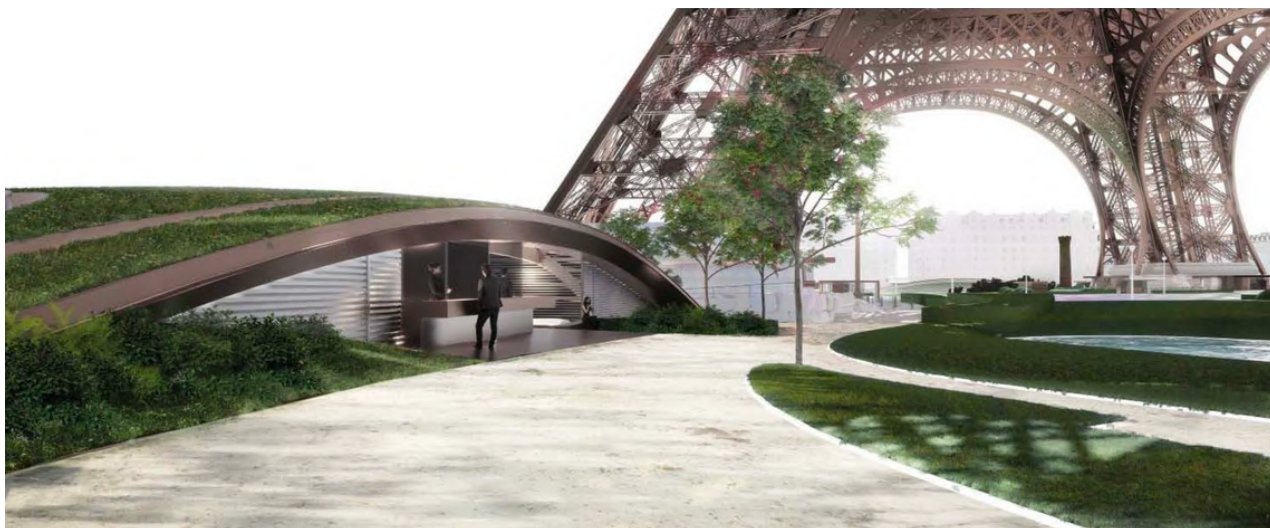
Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)



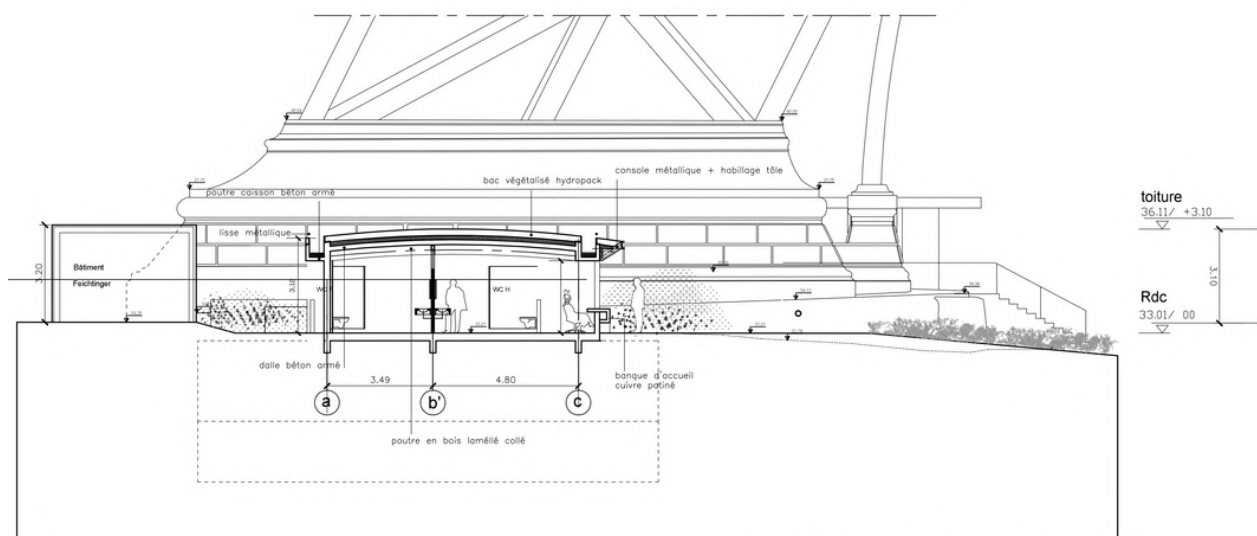
Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)

Un 5^e bâtiment, une « guérite d'accueil »

Elle viendra elle aussi gâcher le paysage près du pilier Est. La Tour Eiffel s'en était pourtant bien passée pendant 130 ans. Elle comporte aussi des WC. Mais quelle en est l'utilité puisqu'elle se superpose aux grands lavatoires qui existent déjà en sous-sol ?



Vue du projet (image Gustafson Porter + Bowman)



coupe transversale AA e:1/200
(coupe hors emprise sanitaires existant)

Plan du projet (image Gustafson Porter + Bowman)